

Séance
ordinaire du 21
février 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT-ET-UNIÈME (21^e)
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER
DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.02.83

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.02.84

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Adoption du règlement 2022-1475 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1392 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Autorisation de signature de l'addenda 1 du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Serge April.

FINANCES

5. Adoption du règlement 2022-1474 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

6. Renouvellement de l'adhésion à l'Ordre des CPA (comptables professionnels agréés) du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli.
7. Autorisation de paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli dans le dossier des taxes foncières.
8. Autorisation de versement d'un don.
9. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Autorisation d'embauche d'un directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
11. Attribution de permanence à monsieur William Lévesque-Page au poste de superviseur voirie.

LOISIRS

12. Autorisation d'adhésion à Biblimags pour la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
13. Autorisation de contribution financière de la Ville de Mont-Joli à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent 2022-2025.
14. Autorisation de signature de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent 2022-2025 et identification du collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent à titre de fiduciaire administratif de l'entente.
15. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au CLAC.
16. Autorisation d'engagement financier relatif à la programmation de la semaine de relâche.
17. Autorisation pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis en architecture pour le projet du parc Richelieu.
18. Autorisation pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis en ingénierie pour le projet du parc Richelieu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
20. Dépôt du règlement 2022-1477 modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

21. Autorisation de mandat à la firme SNC Lavallin pour la préparation d'un plan directeur pour l'égout pluvial –phase 1.

URBANISME

22. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1230, boulevard Jacques-Cartier

AFFAIRES NOUVELLES

23. Autorisation d'embauche d'une inspectrice en bâtiment.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

22.02.85 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1475 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-1392 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2022-1475 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1392 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

Le règlement présente les principes et les valeurs éthiques retenus à savoir : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres employés, les élus et les citoyens, la loyauté envers la Ville, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions d'employés.

Sont également présentés les règles d'éthiques et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli, les règles de conduite concernant les conflits d'intérêts, l'interdiction d'accepter tout don ou avantage par un fournisseur de bien ou de services, l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels, l'utilisation ou communication de renseignements lors d'activité de financement politique, l'abus de confiance et la malversation.

Les mécanismes de prévention, le manquement et les sanctions ainsi que l'après-mandat.

Il n'y a pas eu de modifications au règlement entre son dépôt et son adoption.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22.02.86 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR SERGE APRIL

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'addenda no 1 du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Serge April.

FINANCES

22.02.87 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1474 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1441 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2022-1474 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce règlement abolit les frais de retards pour l'emprunt de livres, livres numériques, DVD, CD, jeux et cassettes vidéo.

Il n'y a pas eu de modifications au règlement entre son dépôt et son adoption.

22.02.88 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉES) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 916.60\$ taxes incluses, à titre de cotisation 2022 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 65.40\$ taxes incluses.

22.02.89

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI DANS LE DOSSIER DES TAXES FONCIÈRES

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une compensation financière à la Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli, entente officialisée par l'adoption de la résolution 08.04.233.

Ainsi le conseil approuve le paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli de quatre (4) versements de 38 749.99 \$ pour l'année 2022 à exécuter le 15 mars, le 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2022.

En contrepartie, la Régie versera à la Ville de Mont-Joli la somme de 62 807.39 \$, les 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2022 en guise de taxes foncières.

22.02.90

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Centre de formation des adultes	Gala méritas	100\$

22.02.91
Denis

AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 365 814.41\$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements :

Le 15 mars 2022	455 271.46\$
Le 15 juin 2022	455 271.47\$
Le 15 septembre 2022	455 271.48\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2022 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution est consentie en retour des services dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement
- Cour municipale
- Transport collectif et adapté
- Enfouissement des matières résiduelles
- Incendie
- Génie
- Recyclage
- Écocentre
- Informatique

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22.02.92
Gilles

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste était à pourvoir suite au départ à la retraite de madame Josée Lévesque;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage du poste et qu'un comité de sélection a été formé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la sélection des candidats et a rencontré trois (3) candidats en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande, suite aux évaluations et entrevues qui ont été faites, la candidature de monsieur Roch Nadeau pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Roch Nadeau à titre de directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Monsieur Nadeau entrera en fonction le 7 mars 2022 et sera assujéti à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

22.02.93

ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR WILLIAM LÉVESQUE-PAGE AU POSTE DE SUPERVISEUR VOIRIE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lévesque-Page a obtenu le poste de superviseur voirie intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Lévesque-Page est terminée et que son supérieur, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint recommande l'attribution de la permanence de monsieur Lévesque-Page compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur William Lévesque-Page à titre de superviseur voirie intérimaire.

LOISIRS

22.02.94

AUTORISATION D'ADHÉSION À BIBLIMAGS POUR LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers à Biblimags, permettant la consultation de périodiques en ligne d'environ 56 revues québécoises et 119 revues canadiennes, et ce, pour un montant de 3 687\$ plus les taxes.

22.02.95

AUTORISATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT 2022-2025

CONSIDÉRANT le bilan de l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent 2019-2022 déposé au conseil municipal de la Ville de Mont-Joli le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel 2022-2025 déposé aux partenaires de l'entente proposant une contribution de 11 000\$ par année en vue d'un renouvellement de cette dernière ainsi qu'un montant de 250\$ annuel pour les frais d'administration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution financière totale de 33 750\$ de la Ville de Mont-Joli pour le renouvellement de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent 2022-2025.

22.02.96
Alain

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT 2022-2025 ET IDENTIFICATION DU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT À TITRE DE FIDUCIAIRE ADMINISTRATIF DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT la contribution financière à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent 2022-2025 de la Ville de Mont-Joli adoptée le 21 février 2022;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le Conseil des arts et des lettres, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et les villes de la La Pocatière, Rimouski, Mont-Joli et Matane;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire, à signer l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent 2022-2025 et désigne le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent à titre de fiduciaire administratif de ladite entente.

22.02.97

AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CLAC

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 10 000\$ au Carrefour de la littérature, des Arts et de la culture (CLAC) pour l'exercice financier 2022. Cet appui est conforme aux dispositions du protocole d'entente intervenu entre le CLAC et la Ville de Mont-Joli.

22.02.98

AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF À LA PROGRAMMATION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie résolu à l'unanimité d'autoriser le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à consacrer une somme d'environ 4 200 \$ plus taxes pour diverses activités d'animation et de jeux offertes dans le cadre de la semaine de relâche par le service des loisirs et de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

22.02.99

AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET DU PARC RICHELIEU

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis en architecture incluant l'architecture paysagère et la surveillance pour le projet du parc Richelieu à la firme GLCRM architectes inc., et ce, au montant forfaitaire de 48 000\$ plus les taxes.

22.02.100

AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DU PARC RICHELIEU

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis en ingénierie incluant la surveillance pour le projet du parc Richelieu à la firme Stantec, et ce, au montant maximal de 85 450\$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22.02.101

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1436 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

22.02.102
Robin

DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-1477 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1436 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement 2022-1477 modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec

Le projet de règlement présente une modification par l'ajout de l'article 24.1 permettant aux véhicules hors route de circuler sur un tronçon de 150 mètres sur l'avenue de la Gaspésie du stationnement Nord de la station-service en place pour rejoindre la route de l'aéroport.

TRAVAUX PUBLICS

22.02.103
Alain

AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME SNC-LAVALIN POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR POUR L'ÉGOUT PLUVIAL – PHASE 1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de services professionnels à la firme SNC Lavallin pour la préparation d'un plan directeur l'égout pluvial phase 1, et ce, au montant 14 100\$ plus les taxes.

URBANISME

22.02.104

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1230, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour un agrandissement à la propriété située au 1230, boulevard Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le visuel du projet;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone 130 (MFT) et est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1230, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

22.02.105

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE le poste était à pourvoir depuis le mois d'août 2021;

CONSIDÉRANT QUE deux affichages du poste ont été faits;

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été déposée et que la candidate a été rencontrée et évaluée;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des ressources humaines, madame Marie-Hélène Gauthier recommande la candidature de madame Marie-Berline Deschênes pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Marie-Berline Deschênes à titre d'inspectrice en

bâtiment. Madame Deschênes entrera en fonction le 14 mars 2022 et sera assujettie à une période de probation ainsi qu' aux conditions de la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

22.02.106 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

22.02.107 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 23 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière